



# 2021 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SAINT-AVOLD SYNERGIE



## Rassembler nos forces pour impulser un nouvel élan !

Comme l'année dernière, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de notre Communauté d'Agglomération.

Ce rapport d'activité 2021 illustre le travail réalisé par les agents de l'Agglomération « Saint-Avold Synergie » et traduit les grandes orientations politiques que nous avons adoptées avec les élus communautaires pour notre territoire et ses habitants.



Dans ce rapport, vous pourrez découvrir le travail important et de grande qualité qui a été accompli par les services et les agents de notre établissement. Nos agents sont totalement engagés au service des habitants de notre territoire. Je les remercie car ils donnent corps à nos politiques publiques et je leur dis que notre agglomération ne saurait avancer sans leurs compétences et leur implication.

Nous avons toutes et tous une ambition partagée pour notre agglomération. Le développement économique et la solidarité entre les communes sont nos priorités. Nous souhaitons que Saint-Avold Synergie soit un territoire dynamique et prospère.

Nous aurons à cœur de rassembler nos forces pour impulser un nouvel élan à cette dynamique communautaire et relever ensemble les défis en matière de transition économique et écologique, d'emploi, de solidarité, de proximité, de coopération et de démocratisation.

Nous avons consolidé notre place au sein de notre territoire grâce notamment à l'excellent travail partenarial engagé avec les 41 communes.

Je profite d'ailleurs de cette opportunité pour vous remercier toutes et tous, élus communautaires et/ou municipaux pour votre engagement quotidien afin d'améliorer encore et toujours le bien-être des habitants de vos communes. Nous avons adopté une stratégie claire qui place toutes nos communes au même niveau, qu'elles soient urbaines ou rurales. L'extraordinaire diversité de nos communes est notre principale richesse et nous pouvons en être fiers.

Je vous invite à lire avec attention ce rapport qui se veut exhaustif et complet. Vous y retrouverez beaucoup d'informations et de chiffres sur l'activité de nos services tout au long de l'année 2021 ainsi qu'un bilan complet des réalisations effectuées. C'est un document de référence. Je vous invite à le conserver.

Bonne lecture à tous !

**SALVATORE COSCARELLA**

Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,  
Maire de Valmont

## Loi Engagement et Proximité

# Conférence des Maires

Conformément aux dispositions de la loi « Engagement et Proximité », instituée le 27 décembre 2019, la Conférence des Maires répond à leur souhait d'être mieux représentés et reconnus au sein des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre. Cette conférence est présidée par le Président de l'EPCI et a vocation à se réunir dans la limite de quatre réunions par an.

À cet effet, deux réunions de la Conférence des Maires se sont déroulées en l'année 2021 : la première en mars 2021 à l'espace Detemple à l'Hôpital avec de nombreux points qui figuraient à l'ordre du jour comme le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le SYDEME et l'élaboration du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique sur la rénovation des bâtiments thermiques et des projets énergétiques ; la seconde, à Morhange en novembre 2021, a notamment

débatu de l'harmonisation tarifaire en matière d'ordures ménagères en partant d'une étude réalisée par le bureau d'études KPMG sur les modalités d'évolution de la tarification du service d'élimination des déchets, dont le Conseil Communautaire devra se prononcer en 2022 sur le mode de recouvrement. En l'occurrence, le maintien de la REOM (Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères) ou d'instaurer la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères).



Ci-dessus, la réunion de mars 2021 à L'Hôpital.  
Ci-dessous, la réunion de novembre 2021 à Morhange.

## Le chiffre

# 163

Soit le nombre de points étudiés en 2021 au cours des 8 séances du Conseil Communautaire.



# Les compétences obligatoires

## Développement économique

Diesen / Porcellette

### Montan Solar



La Communauté d'agglomération a inauguré le parc solaire sur l'ancien parc à charbon de Diesen / Porcellette. La centrale de Diesen / Porcellette s'étend sur une superficie de près de 20 hectares d'une ancienne friche minière. Alors même que la transition énergétique est considérée par beaucoup comme un défi majeur, la valorisation de cet ancien site est la preuve que chacun peut en être acteur et générer des retombées économiques publiques au bénéfice des citoyens de la région. Cette centrale photovoltaïque comporte 44 300 modules qui produiront 18 GWh en année pleine, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne (hors chauffage) de plus de 7 600 ménages. Elle permettra d'éviter, chaque année, le rejet de près de 10 400 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Plateforme Carling / Saint-Avold

### Metex Nøovista

La Communauté d'agglomération a inauguré la 1<sup>re</sup> production industrielle en biochimie portée par Metex Nøovista. Cette usine est la première unité européenne de production d'acide butyrique et de PDO basé sur un procédé totalement innovant de chimie verte biologique. L'arrivée de Metex Nøovista représente une nouvelle évolution dans l'activité industrielle de la plateforme et correspond à une attente sociétale d'une transition de la pétrochimie vers la biochimie, sans pétrole et plus respectueuse de l'environnement.

La construction des bâtiments tertiaires et techniques a représenté un coût de 4,3 millions d'euros.



Morhange

### Parc photovoltaïque



La Communauté d'agglomération a inauguré le parc photovoltaïque de Morhange qui a été aménagé sur un ancien terrain militaire. Il comprend plus de 19 000 panneaux. Le projet résulte d'un partenariat avec la Ville de Morhange, la Communauté d'Agglomération et la régie Énergis. Ce parc photovoltaïque, installé sur la commune de Morhange, est porté par le groupe Neoen, premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables. Avec le réchauffement climatique et la recherche d'alternatives aux énergies fossiles, l'implantation de cette centrale photovoltaïque répond pleinement à l'objectif en matière de responsabilité environnementale.

# Les compétences obligatoires

## Politique de la ville

« Coup de pouce clé »

### 2 nouveaux clubs

Mercredi 10 novembre 2021 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de 2 nouveaux clubs «Coup de pouce clé». En partenariat avec l'Éducation Nationale, l'association Coup de pouce et l'école Alfred de Musset, la commune s'engage pour limiter l'échec scolaire. Ces clubs sont destinés aux élèves de CP pour découvrir la lecture et l'écriture au moyen de supports ludiques et variés.



Journée sportive et citoyenne

### Dispositif Prox'

Une journée sportive et citoyenne encadrée par des policiers bénévoles a été organisée dont l'enjeu est le rapprochement police / population au sein du quartier politique ville. Les policiers de l'association Raid Aventure Organisation œuvrent bénévolement, à travers leur dispositif Prox', en organisant au cœur des quartiers, des moments privilégiés de rencontre entre les policiers et les jeunes. Policiers et jeunes ont une occasion de dialoguer ensemble, répondre aux interrogations réciproques, et ainsi lever les malentendus. Cette action permet de promouvoir le dialogue, la citoyenneté et les valeurs de la République à travers des activités ludiques, sportives et citoyennes. En partenariat avec la préfecture, la ville de Saint-Avold, les sapeurs-pompiers, les forces de police, les bailleurs, ainsi que les associations locales œuvrent pour tisser des liens de confiance entre la police et la population.



Initiation

### Boxe éducative



Les enfants ont pu chausser les gants lors d'une initiation gratuite en plein air à la Boxe Éducative. Une animation organisée avec le club de boxe de Saint-Avold. À savoir : le Boxing Club de Saint-Avold est en activité depuis 29 ans. Située à Saint-Avold, cette association est spécialisée dans le secteur d'activité de l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs. Elle profite de la période estivale pour dynamiser les quartiers et participer à créer du lien social.

Centre social de Folschviller

### Création d'une école de robotique

Le centre social de Folschviller lance l'école de robotique. Objectif : permettre à des enfants d'une dizaine d'années de se frotter à la programmation et l'ingénierie et leur donner envie d'évoluer dans ces métiers d'avenir.

France services

### Un bus pour les formalités

Depuis avril 2021, le bus France services vient à la rencontre des habitants pour une permanence numérique tous les jeudis de 9 h 30 à 15 h 30 à l'Espace Gehl. Deux agents du département de la Moselle accueillent les habitants à bord du bus pour les aider et les accompagner gratuitement sur toutes les formalités qu'ils souhaitent accomplir.

### Le programme action Cœur de Ville

Une étude de mobilité a été menée dans le périmètre ORT dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville qui s'est déroulée en plusieurs phases.

#### Décembre 2020

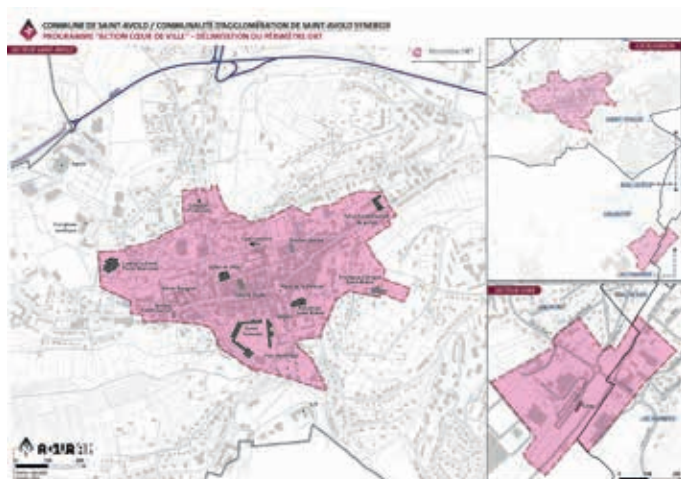
Un diagnostic a été présenté aux élus et un atelier participatif a été organisé avec des techniciens, des habitants et des partenaires (État, Préfecture, DDT, Région Grand Est, Caisse des Dépôts, Chambres consulaires...)

Le diagnostic transversal sur le centre-ville de Saint-Avold réalisé par l'AGURAM a montré que :

- le centre-ville souffre d'une circulation de transit importante ;
- le confort des piétons peut être amélioré, en particulier aux abords des principales rues commerçantes ;
- les capacités de stationnement semblent satisfaisantes ;
- les itinéraires cyclables restent à compléter ;
- l'embellissement des espaces publics pourrait être une source de projet autant pour la renaturation du centre-ville que pour créer des liens supplémentaires vers les autres quartiers.

#### 27 mai 2021

Un atelier participatif sur « l'organisation de la mobilité dans le périmètre ORT de Saint-Avold » s'est déroulé en présence de l'AGURAM, de la police municipale de Saint-Avold, des services de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, des représentants des établissements scolaires, partenaires institutionnels Action Cœur de Ville, des chambres consulaires, des commerçants et artisans ainsi que des habitants du quartier.



#### 30 août 2021

Une réunion s'est tenue avec l'ensemble des élus du conseil municipal de Saint-Avold, les élus de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie en charge des questions de redynamisation du centre-ville et de la mobilité ainsi que les partenaires du programme « Action Cœur de Ville » pour échanger autour des propositions de l'Aguram concernant la mobilité dans le périmètre ORT de Saint-Avold, outil encadré et efficace à disposition des collectivités pour faire face au phénomène de dévitalisation des centres-villes.

#### 18 novembre 2021

Des échanges ont eu lieu autour de l'étude sur la mobilité et les espaces publics concernant la revitalisation de Saint-Avold avec les membres du Comité de quartier « Centre-Ville » et les participants de la balade urbaine du 27 mai 2021. La présentation portait sur les éléments clés de l'étude mobilité, l'exposé du plan d'actions à engager et les échanges avec les participants sur le projet et sa mise en œuvre.

#### 29 novembre 2021

L'Aguram a présenté la synthèse finale de cette étude aux commerçants et artisans du centre-ville de Saint-Avold.

# Les compétences obligatoires

## Commerce

### Aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a mis en place une aide ciblée à l'investissement des commerces et de l'artisanat de proximité pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a souhaité apporter son concours à toutes les entreprises commerciales et artisanales du territoire, qu'elles soient en phase de création, de développement ou de transmission. Cette aide directe est un soutien aux commerçants, artisans, cafetiers et restaurateurs localisés dans les communes du territoire pour réaliser des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ou pour l'achat d'équipement. Une enveloppe



© Serge THOUJET - Clics Drone

budgetaire de 200 000 € par an a été fixée sur la période de 5 ans, soit 1 000 000 € pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

## Politique de l'habitat

### Poursuite du Programme Local de l'Habitat

**La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie a poursuivi l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH), lancé en décembre 2018 à l'initiative de l'EPCI après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire.**

#### 29 mai 2021

Présentation de la première phase du PLH : établir un diagnostic du territoire. Ce dernier a été réalisé par l'Agence de conseil spécialiste de l'Habitat et de la Ville « Espacité » et a été présenté aux élus. Ce diagnostic porte à la fois sur les éléments démographiques et socio-économiques et présente un tableau complet du territoire.

Suite au diagnostic, les objectifs sont les suivants :

- Disposer d'un cadre et de moyens de mise en œuvre de la politique de l'habitat sur les six années à venir.
- Disposer d'un outil d'animation et de suivi des objectifs du PLH.

#### 11 août 2021

Signature de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'ANAH sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025.

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été signée le 11 août 2021, pour une durée effective de trois ans soit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Ces conventions

ont donné lieu à de nombreux échanges avec l'ANAH et les services de l'État permettant ainsi de déterminer les différents objectifs de réhabilitation.

#### 15 novembre 2021

Lancement officiel du dispositif d'aide à la rénovation de l'habitat. L'État et la CASAS débloquent 5,6 millions d'euros d'aide sur cinq ans pour l'ensemble des 41 communes du territoire.



# Les compétences obligatoires

## Transport & mobilité

Transports en commun

### En pleine transition

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Délégation de Service Public en 2020, l'année 2021 a été marquée par la mise en place d'un certain nombre d'évolutions inscrivant le réseau « Transavold » dans le mouvement de la transition énergétique, mais également dans l'ère du numérique.

#### Renouvellement de la flotte de véhicules

##### Transport urbain

- Mise en service de 5 bus hybrides : la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS), en partenariat avec Transdev, s'est engagée à faire évoluer son réseau de transport urbain vers un réseau plus vertueux pour l'environnement. La mise en circulation de l'ensemble de ces nouveaux bus est intervenue le 7 mai 2021.

- Le 22 septembre 2022 : entrée en service du bus 100 % électrique. Il est à noter que le réseau de la CASAS est le seul réseau de transport de taille moyenne équipé d'un bus 100 % électrique en Grand Est.

Avec ce nouveau matériel roulant, la CASAS a atteint l'objectif de diminution de 6 % des émissions de gaz à effet de serre de son réseau de transport.



#### Transport A la Demande (TAD)

Remplacement des 2 minibus vieillissants par 2 nouveaux de 8 places adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il a permis de transporter 2 780 personnes en 2021 pour un total de 2 147 courses et coûte 0,42 € / HT du kilomètre roulé dans le cadre de la DSP.

#### Nouvelle billettique

##### Carte Simplicité

Nouveau et unique support de billettique du réseau Transavold. Il s'agit d'un support Régional développé en partenariat avec la SNCF. En optant pour ce support pour l'ensemble de son réseau (urbain et scolaire), la CASAS, en partenariat avec Transdev a fait le choix de simplifier le parcours client des usagers.

#### My Bus « Transavold »

Ouverture d'une application permettant d'acheter et de charger un titre transport du réseau sur un smartphone.



Covoiturage

### Création d'un second parking

Un 2nd parking de covoiturage a été réalisé par la SANEF en face du 1<sup>er</sup> (rue des étangs, au niveau du diffuseur n°39 de l'autoroute A4) à Saint-Avold. D'une capacité de 49 places, il vient compléter l'offre de places disponibles ; l'aire existante étant saturée. L'équipement a ensuite été cédé à la CASAS qui en assure la gestion et l'entretien. La CASAS, quant à elle, a financé l'installation de 2 candélabres, d'un système de vidéosurveillance et d'une borne de recharge pour véhicules électriques avec 4 points de charges. **Coût total de cette opération pour la CASAS : 57 794 ,06 € TTC**





# Les compétences obligatoires

## Transport & mobilité

### Électromobilité

## Installation d'une borne de recharge rapide

Mise en service d'une borne de recharge pour véhicules électrique sur le 2<sup>nd</sup> parking de covoiturage. Le modèle installé est de type de charge rapide, le 2<sup>e</sup> de l'agglomération après l'infrastructure implantée sur la zone de l'Europort.

### Gare routière

## Opérations de rénovation

### Maison de la Mobilité

L'intérieur de la Maison de la Mobilité a fait l'objet d'un « lifting ». Transdev et la CASAS se sont accordées pour offrir un cadre plus lumineux et chaleureux à la fois au hall d'accueil et à l'agence commerciale Transavold.

**Coût des travaux : 50 000 € (CASAS : 30 000 € / Transdev : 20 000 €)**

### Information voyageurs

Pour améliorer l'information des usagers et leur permettre de visualiser plus facilement les quais d'attente, 2 panneaux lumineux d'information affichant, entre autres, le plan de la gare routière et la répartition des quais par ligne ont été installés.

**Coût : 9 650 € HT.**



### Mobilité active

## Aide pour les VAE

Création d'une aide, sans condition de revenus, à l'achat de vélo à assistance électrique pour tous les habitants de la CASAS.

Montant de l'aide : 50 €.

Enveloppe totale du dispositif : 5 000 €.

Période d'essai sur 1 an, à compter du 16 septembre 2021.



### • d'info

## Aire d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de la politique définie par les pouvoirs publics concernant les gens du voyage, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a aménagé sur son territoire une aire de stationnement située zone du Gros Hêtre à Saint-Avold destinée au stationnement des personnes sans domicile fixe, vivant en caravanes et transitant sur le territoire. L'aire d'accueil dispose de 50 emplacements (dont 5 handicapés) numérotés délimités par un marquage au sol, équipés d'une borne « eau – électricité », d'une vasque pour l'évacuation des eaux usées, d'étendoirs à linge et d'anneaux au sol pour les auvents des caravanes.

La responsabilité de l'aire d'accueil est confiée à Saint-Nabor Services via une délégation de service public (DSP) avec la mise en place d'une gestion 7j/7, 365j/365 sans fermeture annuelle.

### Le chiffre

# 58

Soit le nombre des gens du voyage présents en 2021 sur l'aire.

# Les compétences obligatoires

## Assainissement, Eau potable, Eaux pluviales et GEMAPI

Zoom sur...

### La compétence eau pluviale

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS), exerce la compétence eau potable. En 2021, le service public a été assuré en régie pour 9 175 abonnés (Diesen = 489 + Porcelette = 1 166 + Saint-Avold = 7 520).



#### Convention de gestion avec les trois communes

**Les volumes prélevés** pour desservir en eau potable les 18 952 habitants (Diesen = 1 057 + Porcelette = 2 480 + Saint-Avold = 15 415) sont en 2021 de 1 377 232 m<sup>3</sup> (Diesen = 53 410 m<sup>3</sup> + 10 980 m<sup>3</sup> importés de Creutzwald soit 17 % / Porcelette = 131 120 m<sup>3</sup> / Saint-Avold = 973 990 m<sup>3</sup> + 207 733 m<sup>3</sup> importés de la SEE soit 17 %).

**Les volumes facturés** sont de 994 278 m<sup>3</sup> (Diesen = 45 417 m<sup>3</sup> + Porcelette = 117 211 m<sup>3</sup> + Saint-Avold = 831 650 m<sup>3</sup>).

Le service facturation se trouve à Lachambre Gare (13 chemin des Romains) et le service technique se situe à Saint-Avold (4 rue en verrerie).



### Les faits marquants de l'année 2021

- La mise en place des moyens humains et techniques pour assurer la continuité et la qualité de service.
  - Des travaux à Diesen (sécurité des ouvrages), à Porcelette (reprise de système de télégestion) et à Saint-Avold (2<sup>e</sup> tranche rue Poncelet).
  - Les interventions courantes de réparation des fuites et de maintenance des infrastructures de production et de distribution.
- Les résultats financiers de la Régie Eau sur l'exercice 2021 sont :

#### Fonctionnement :

Dépenses = 2 756 645,76 €

Recettes = 2 769 977,73 €

Soit un excédent de 13 331,97 €

#### Investissement :

Dépenses = 431 971,22€

Recettes = 452 102,39 €

Soit un excédent de 20 131,17 €

ARS

### Rencontre avec Elise Joly

Rencontre au titre de l'ARS avec Mme Elise Joly, ingénieur, dans le but d'examiner l'avancement des procédures des périmètres de protection. Il a été évoqué l'utilisation prochaine des nouveaux forages n°8 et 9 du Syndicat de Folschviller, d'examiner la qualité des eaux du forage n°218 et d'échanger sur le suivi du forage n°1.



# Les compétences obligatoires

## Assainissement, Eau potable, Eaux pluviales et GEMAPI

Assainissement

### Réorganisation en 2021

La CASAS a délégué la compétence assainissement au Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud Bisten (SMIASB) pour les communes de Diesen et Porcelette. Les eaux usées de ces communes sont traitées à la station d'épuration de Ham-sous-Varsberg.

#### La réorganisation du service

Depuis le 01/01/2021, le service compte 13 agents répartis sur plusieurs sites (Hôtel communautaire de Morhange : 6 personnes / Station d'épuration de Saint-Avold : 5 personnes / Station d'épuration de Folschviller : 2 personnes) qui gèrent l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, les eaux pluviales urbaines et La GEMAPI.

#### Une nouvelle régie

L'intégration de nouvelles communes a nécessité une adaptation du personnel mais également un état des lieux afin de maîtriser l'ensemble de ce nouveau territoire. La mise en commun des connaissances et des pratiques a permis aux agents de se familiariser aux nouveaux outils et à la nouvelle organisation. La question de l'harmonisation des pratiques et des tarifs a été très vite une préoccupation essentielle. Deux règlements – un pour la compétence Assainissement et un autre pour les Eaux Pluviales Urbaines, à l'usage des usagers – ont été rédigés. Pour les communes, deux règlements pour ces deux mêmes compétences ont été créés afin de définir le « Qui fait Quoi ? Qui paie ? » Les tarifs de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) ont été uniformisés à l'ensemble du territoire. Quant au lissage de la redevance, un travail sera mené en 2022.

#### Travaux et études d'Assainissement

##### Altrippe / Leyviller

Les travaux de mise en conformité de l'assainissement se sont poursuivis avec notamment les déconnexions de



fosses septiques. L'objectif de cette opération est d'alimenter correctement en matière de pollution le filtre planté de roseaux commun aux deux villages. La fin des travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

##### Diffembach-lès-Hellimer - Hellimer

Le projet est finalisé. Les deux communes seront traitées au moyen d'une unité de traitement communes aux deux collectivités. La recherche de financement auprès de nos partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse – Département) est en cours.

##### Autosurveillance réglementaire

Les études pour la mise en conformité des canaux débit métriques des stations d'épuration de Morhange, Saint-Avold et Saint-Avold Jeanne d'Arc sont en cours. Les travaux seront réalisés en 2022. Cette non-conformité influence le montant des primes à l'épuration octroyée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pouvant devenir nulle.



### Le service en chiffres

21 communes

13 communes à assainir

5 communes en assainissement non collectif

# Les compétences obligatoires

## Collecte et traitement des déchets ménagers

Multiflux

### Deux modes de prestations



Les collectes des déchets en multiflux répondent au dispositif initié par le Sydeme. Les trois types de déchets Recyclables, Résiduels et Organiques sont collectés sur une tournée. Les collectes sont effectuées pour une part par le prestataire Onyx Est : Véolia sur le territoire de l'ex Pays Naborien et par la Régie de Collecte de la CASAS pour le territoire de l'ex Centre Mosellan avec les communes d'Altviller et de Lachambre mais également par la régie de collecte interne à la CASAS. Cette dernière a été créée en 2005 sur l'ex Centre Mosellan afin d'assurer un service de collecte des bacs et la gestion des déchèteries. Le choix de conserver deux modes de prestations se justifie par l'intérêt de bénéficier de la souplesse et de la réactivité d'une régie et d'un service exécuté par un leader de la collecte des déchets.

Tri

### 107 composteurs en 2021

Un travail soutenu de communication directe en porte-à-porte a été effectué par un ambassadeur du tri, principalement sur le multiflux. Un ambassadeur du tri intervient depuis huit ans dans les écoles avec un jeu : le basket'o tri. Les enfants sont amenés à effectuer le geste du tri en jetant dans le sac de couleur le déchet qui y correspond. L'enfant découvre ce qu'est un déchet biodégradable, un recyclable et le non valorisable qui doit être déposé dans le sac bleu. Une petite présentation des autres déchets qui doivent être déposés en déchèterie – notamment les déchets d'équipement électriques et électroniques. L'intercommunalité propose également des composteurs aux habitants du territoire. Les composteurs en plastique sont vendus au tarif de 8 € et ceux en bois à 20 €. Cette opération a démarré en 2011 et répond à une demande des usagers. 107 composteurs ont été vendus en 2021.

### Les tonnages

**Collecte Multiflux – 13 727 tonnes dont :**  
3 619 tonnes de recyclables (sac orange).  
1 940 tonnes de biodéchets (sac vert).  
8 166 tonnes de résiduels (sacs bleus)

**Collecte du Verre**  
1 558 tonnes

**Collecte Encombrants**  
285 tonnes (contre 323 tonnes en 2020).

### Les suivis de collecte

Le dispositif Multiflux permet de traiter les déchets en fonction de leur nature lorsqu'ils sont correctement conditionnés. Malheureusement, certains usagers ne suivent pas les consignes et déposent des déchets qui ne peuvent pas être collectés. C'est lors de l'ouverture du couvercle que l'agent de collecte peut identifier si le contenu est conforme ou s'il doit être refusé à la collecte.

# Les compétences obligatoires

## Tourisme

### Plan de gestion de la carrière

## Lancement avec la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

La CASAS et la CCFM ont délibéré en faveur d'une convention tripartite avec le CAUE de la Moselle. L'objet de cette convention signée le 25 novembre 2021 est l'élaboration d'un Plan de Gestion et de Valorisation Écotouristique et Économique des deux carrières à moyen et long terme.

### Mines du Warndt

## Préservation des chauves-souris

La CASAS a été sollicitée par le DUF dans le cadre d'une action programmée dans le Projet de territoire du Warndt Pays Naborien, à savoir : protection, acquisition de connaissance et d'ouverture au public des gîtes à chiroptères des mines du Warndt.

### Biodiversité

## Soutien aux agriculteurs

La CASAS œuvre depuis 2001 dans la préservation des milieux naturels. Déjà investie dans la gestion des zones NATURA 2000 et des travaux de renaturation des cours d'eau, elle a élargi ces dernières années son périmètre d'activités dans ce domaine. On peut citer par exemple la gestion des milieux aquatiques rattachée à la compétence GEMAPI, la préservation de la zone Natura 2000 plaine et étang du Bischwald ou encore l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles.

### Associations « Club Vosgien » et « Les Chnobottes »

## Un partenariat pour l'entretien des sentiers

Une convention a été signée pour l'entretien des circuits pédestres, créés à l'initiative de la CASAS, autrefois CCPN pour 184 km et CCCM pour 98 km. La longueur totale est de 282 km pour tous ces sentiers de randonnées. L'entretien de ces itinéraires est assuré par la section du Club Vosgien de Saint-Avold et les Chnobottes de Racrange.

### Prairies du Keuper

## Paiements pour Services Environnementaux

La CASC et la CASAS se sont associées pour agir en faveur des prairies d'intérêt biodiversité sur un secteur de 21 communes réparties sur les deux collectivités locales. L'action « Paiements pour Services Environnementaux » a consisté à créer puis à mettre en œuvre un dispositif de rémunération directe aux agriculteurs pour services environnementaux rendus, liés à la préservation de leurs prairies qui présentent une biodiversité flore et un habitat avifaune exceptionnel. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine accompagne la mise en force du dispositif. Le programme de soutien a été évalué à 450 000 € sur 5 ans. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse apporte une subvention de 80 %. La CASAS compte 7 communes concernées : Altrippe, Diffembach-lès-Hellimer, Freyhouse, Gréning, Hellimer, Leyviller et Petit-Tenquin. 5 agriculteurs ont été identifiés. La participation de la CASAS est d'un tiers soit environ 6 000 € par an pendant 5 ans.

### Zoom sur...

## Place au local

Profondément attachée et déterminée à promouvoir et favoriser nos agriculteurs, cultivateurs, éleveurs, producteurs et exploitants locaux, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a tenu également à s'associer à cette initiative en développant un dispositif novateur : l'application « Place au Local ». Élaboré en partenariat avec l'Aguram et l'Office de Tourisme Cœur de Moselle, ce dispositif est destiné à privilégier les produits alimentaires locaux et les circuits courts via une application simple et ludique dédiée aux consommateurs et au grand public. Le lancement est prévu dans le courant de l'année 2022.

## Actions mémorielles

Soutien financier accordé à l'association « Les enfants du charbon » et au Syndicat Mixte pour la Création et la Gestion du « Musée de la Mine ».

# Les compétences facultatives

## Gestion des équipements sportifs

Stade nautique

### Une année en demi-teinte



#### Les entités qui ont fréquenté la piscine en 2021

- Escadron 14/7 de Gendarmerie mobile de Longeville-Lès-St Avold
- Cercle Nautique de Saint-Avold (entraînement et aquagym...)
- IME du Wenheck de Valmont
- Club de Plongée de Saint-Avold
- Hôpital de Jour Enfants de Saint-Avold
- Club Handisport de Saint-Avold
- Amicale des Œuvres Scolaires de Saint-Avold
- CIE – Comité Inter-Entreprises Section AS
- CLAASA de Saint-Avold
- Club de triathlon de Saint-Avold
- Centre Sapeurs-pompiers de Saint-Avold
- Cours de Préparation à l'accouchement de Saint-Avold
- Le Relais Assistants Maternels de la Maison de l'Enfance et de la Parentalité de Saint-Avold
- EHPAD Lemire « Les Hirondelles » Saint-Avold
- Hôpital de Jour Adulte Saint-Avold

#### Les écoles qui ont fréquenté la piscine en 2021

**Inspection de l'Éducation Nationale de Saint-Avold Est  
(toutes les écoles de rattachement)**

Écoles élémentaires Ste-Chrétienne (6 classes), Macheren (2 classes), Saint-Avold (21 classes), Biding (1 classe).

**Inspection de l'Éducation Nationale de Saint-Avold Ouest  
(toutes les écoles de rattachement)**

Écoles élémentaires Valmont (4 classes), Carling (5 classes), L'Hôpital (10 classes), Folschviller (5 classes), Porcelette (3 classes), Diesen (1 classe) et Guessling-Hémering (1 classe).



### Une mission prioritaire



#### Le chiffre **101**

Soit le nombre de bons délivrés aux communes membres pour lutter contre la prolifération des chats errants

La Police Municipale Intercommunale composée de trois agents sous l'autorité d'un responsable, assure en priorité, les missions de surveillance générale des sites

- à Porcelette : les zones du Grünhof et du Composite Park ;
- à Altviller : la zone industrielle ;
- à Valmont : la déchèterie intercommunale, la zone industrielle Actival, les abords et infrastructures de la gare SNCF et la partie de la zone industrielle de Furst située rue Alexandre Dreux ;
- à Folschviller : la zone industrielle du Furst ;
- à Saint-Avold : la zone d'activités Europort, la gare routière, le complexe nautique, les parkings de covoiturage, l'aire d'accueil des gens du voyage, la zone d'activités rue Victor Demange ;

- à L'Hôpital : la déchèterie intercommunale ;
- à Grostenquin : la zone industrielle ;
- à Morhange : le pôle d'activités intercommunal du centre mosellan, le pôle d'activités de « La Claire Forêt », la zone Lavoisier, la déchèterie intercommunale.

En parallèle, sur les communes de la Casas, la Police Municipale Intercommunale effectue les missions habituellement dévolues à la Police Municipale telles que le respect des arrêtés municipaux, la tranquillité publique, les contrôles de vitesse, les dépôts sauvages, la gestion des épaves, les manifestations sportives ou culturelles, la surveillance des sorties écoles (à bord des bus desservant les différents groupes scolaires) mais également renforcer les effectifs des Polices Municipales existantes.



État

## Le retour du service public au plus près de l'administré



La Maison France services a principalement pour missions de transmettre des renseignements administratifs, d'expliquer les principes de réglementation les plus couramment appliqués, le langage administratif, d'aider à réaliser les démarches administratives simples mais aussi de faciliter l'usage des procédures des nouvelles technologies, de télécharger des formulaires, de faciliter le contact avec les techniciens des organismes partenaires et d'accompagner la constitution des dossiers.

En projet, une seconde maison France services doit se réaliser en 2022, sous l'égide de la CASAS à l'Hôpital avec une antenne à Folschviller

### Les moyens humains

- 1 Responsable/Animatrice (35h/sem)
- 1 animatrice (35h/sem)

### Les moyens matériels

- 4 bureaux pour les partenaires
- 1 salle de réunion
- 8 ordinateurs à disposition du public
- 1 imprimante multifonction

## Quelques chiffres 2021

**5 706 personnes reçues :**

3 194 par les différents partenaires et  
2 512 par les animatrices.

On constate une augmentation de la  
fréquentation de 88,56 % par rapport  
à 2020.





# Les orientations budgétaires 2021 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

## Contexte Général : Situation Financière de la CASAS :

L'intercommunalité a été fortement impactée par la crise économique et sanitaire de par les dépenses liées au COVID-19 et par les pertes de recettes, qu'il s'agisse des entrées piscine, du versement transport ou des exonérations accordées aux entreprises sur les loyers. Les pertes de recettes fiscales subies par la CASAS ont été compensées en partie par la 3<sup>e</sup> Loi de Finances du mois de juillet par un versement d'acompte de 50%, le solde devant être calculé selon les pertes réelles, ce qui engendrera un versement supplémentaire ou un remboursement.

A la demande de Monsieur le Président de la CASAS, un audit financier a été opéré par les Services de l'Etat sur la gestion financière de la précédente mandature. Toutefois, au vu des changements intervenus et des efforts consentis en 2020, l'audit financier devra être réactualisé avec les données de l'année passée et comparé à celui déjà réalisé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est de 6.39 années (pour rappel, elle était de 12.68 années au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

## Situation et orientation budgétaires 2021 de l'Intercommunalité

**Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues :**

### Les recettes de fonctionnement

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur seront maintenus pour l'exercice 2021.

- Taux TH : 2,06%
- Taux TFB : 4,360%
- Taux TFNB : 5,00%
- Taux CFE : 22,13%

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

(k€)	2019	2020	2021
Base TH	52 058	52 067	52 067
Taux TH	2,06%	2,06%	2,06%
Produit TH	1 069	1 073	1 073
<b>Evolution du produit fiscal TH</b>		<b>4</b>	<b>0</b>
Base TFB	74 912	76 271	76 271
Taux TFB	0,758%	4,360%	4,360%
Produit TFB	568	3 325	3 325
<b>Evolution du produit fiscal TFB</b>		<b>2758</b>	<b>0</b>
Base TFNB	1 414	1 443	1 443
Taux TFNB	4,70%	5,00%	5,00%
Produit TFNB	66	72	72
<b>Evolution du produit fiscal TFNB</b>		<b>6</b>	<b>0</b>
Base CFE	45 274	46 943	46 943
Taux CFE	22,13%	22,13%	22,13%
Produit CFE	10 019	10 388	10 388
<b>Evolution du produit fiscal CFE</b>		<b>369</b>	<b>0</b>

### Dotations de l'Etat :

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement a été déterminée en 2021 comme suit :

(k€)	2019	2020	2021
<b>Fiscalité</b>	20 951	22 497	22 497
<b>Versement transport</b>	1 950	2 047	1 950
<b>Dotations et participation</b>	5 616	6 475	6 475
<b>Autres recettes d'exploitation</b>	794	743	794
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	29 311	31 762	31 716

Il est précisé qu'en 2020, seuls des acomptes de Versements Transports, allant de 65% à 75%, ont été payés à l'EPCI. Le produit réellement encaissé s'élève à 1.364k€ et est donc bien inférieur à celui des années antérieures.

Le montant du Versement Transport affiché dans le tableau ci-dessus tient compte des rattachements de produits en ayant rétabli les montants à 100%.

### Les dépenses de fonctionnement :

La nouvelle gouvernance a entrepris, durant le second semestre 2020 et dans différents domaines, des mesures économie qui portent déjà leurs premiers fruits et entend poursuivre ses efforts durant l'année 2021, ceci afin d'accentuer le redressement de la situation financière de l'Intercommunalité.

Globalement, les orientations retenues visent à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la CASAS de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

### Les charges générales :

En 2021, il n'y a pas eu de nouvelles dépenses liées au covid-19 mais ces charges étant soumises à l'évolution de la situation sanitaire, l'Intercommunalité pourrait être amenée à s'approvisionner en matériel de protection. Toutefois ces dépenses seraient bien inférieures à celle de 2020 qui ont été réalisées dans l'urgence et à des coûts anormalement élevés dépendant de l'offre et de la demande. Les charges générales 2021 devraient donc connaître une nette diminution.

### Les dépenses de personnel :

Après de fortes augmentations connues les années précédentes, il est précisé par la prise de nouvelles compétences que les prévisions budgétaires liées à la masse salariale ont été stabilisées au niveau actuel du budget général. Concernant les budgets eau et assainissement, les prévisions seront revues à la hausse du fait du transfert des agents du SIA3V liée à la compétence dévolue à la CASAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### L'épargne de l'EPCI :

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique maîtrisée en matière d'investissement qui permettrait de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre du développement économique de son territoire. Le recours à de nouveaux emprunts pourra être envisagé en 2021 ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

### Coûts de fonctionnement du complexe nautique

Dépenses : 2.125.759,44€ - Recettes : 166.523,81€

### Tarifs de la REOM applicable en 2021

	Montant de la REOM annuelle Ex Pays Naborien € TTC	Montant de la REOM annuelle Ex Centre Mosellan € TTC
<b>Foyer 1 personne</b>	167	139
<b>Foyer 2 personnes</b>	296	278
<b>Foyer 3 personnes</b>	348	417
<b>Foyer 4 personnes</b>	395	452
<b>Foyer 5 personnes et +</b>	455	487

### Les tarifs de l'eau en 2021

(restés inchangés par rapport à 2020) sont :

**PRIX EAU A COMPTER DU 01.01.2022 - SAINT AVOLD**

	TVA	HT	TTC/€
Prix eau brut en m <sup>3</sup>	5,5	1,647	1,738
Redevance prélèvement	5,5	0,073	0,077
Pollution domestique	5,5	0,350	0,369
location compteur (l) 15 par an (12,74 € TTC par trimestre)	5,5	48,29	50,95
location compteur (l) 20 par an (13,06 € TTC par trimestre)	5,5	49,54	52,26
location compteur (l) 25 par an (17,22 € TTC par trimestre)	5,5	65,29	68,88
location compteur (l) 30 par an (17,66 € TTC par trimestre)	5,5	66,95	70,63
location compteur (l) 40 par an (21,23 € TTC par trimestre)	5,5	80,50	84,93
location compteur (l) 60 - 0 65 par an (22,14 € TTC par trimestre)	5,5	83,95	88,57
location compteur (l) 80 - (l) 100 par an (26,66 € TTC par trimestre)	5,5	101,09	106,65
Modernisation réseau	10	0,233	0,256
Assainissement	10	1,585	1,744
<b>Prix total du m<sup>3</sup> sans location compteur</b>		<b>3,888</b>	<b>4,184</b>

**PRIX EAU A COMPTER DU 01.01.2022 - DIESEN**

	TVA	HT	TTC/€
Prix eau brut en m <sup>3</sup>	5,5	1,4881	1,57
Pollution domestique	5,5	0,350	0,369
Location compteur par an (7,50€ TTC par quadrimestre)	5,5	21,33	22,50
Modernisation réseau	10	0,233	0,2563
Assainissement	10	1,50	1,650
<b>Prix total du m<sup>3</sup> sans location compteur</b>		<b>3,57</b>	<b>3,85</b>

**PRIX EAU A COMPTER DU 01.01.2022 - PORCELETTE**

	TVA	HT	TTC/€
Prix eau brut en m <sup>3</sup>	5,5	0,90	0,95
Pollution domestique	5,5	0,350	0,37
Location compteur par an (2€ TTC par semestre)	5,5	3,80	4,00
Modernisation réseau	10	0,233	0,256
Assainissement	10	1,50	1,650
<b>Prix total du m<sup>3</sup> sans location compteur</b>		<b>2,98</b>	<b>3,23</b>

Les tarifs de la redevance assainissement sont les suivants :

Territoire	Redevance de collecte (€HT/m <sup>3</sup> )	Redevance assainissement (€HT/m <sup>3</sup> )	Redevance fermière (Véolia-Eau)( €HT/m <sup>3</sup> )
Sud (Ex-Centre Mosellan)	0,88 €	2,35 €	
Centre (Ex-SIA3V)	296	1,45 €	
Nord - Saint-Avold	348	1,585 €	
Nord - Carling	0,10 €	0,45 €	0,9712 €
Nord - L'Hôpital	1,13 €	0,45 €	0,9712 €

Le territoire de la CASAS s'étend sur 347,5 m<sup>2</sup>.

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

 10-12 Rue du Général de Gaulle 57500 Saint-Avold

 03 87 92 84 76

 [communaute@agglo-saint-avold.fr](mailto:communaute@agglo-saint-avold.fr)

 [www.agglo-saint-avold.fr](http://www.agglo-saint-avold.fr)

## SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT

 Bâtiment des Douanes  
Zone Europort  
57 500 Saint-Avold

 03 87 00 32 94

## MAISON FRANCE SERVICES

 2, rue du Pratel  
57 340 Morhange

 03 87 05 07 91

 [msap@agglo-saint-avold.fr](mailto:msap@agglo-saint-avold.fr)

## RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

### RÉGIE EAU SAINT-AVOLD

 03 87 94 67 98

### RÉGIE ASSAINISSEMENT SAINT-AVOLD

 03 87 86 48 40



RETROUVEZ-NOUS SUR LA NOUVELLE PAGE FACEBOOK  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

[www.facebook.com/saintavoldsynergie](http://www.facebook.com/saintavoldsynergie)